

# VILLEVAUDÉ

# CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS

**SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE**  
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes  
Plaines et Monts de France a installé des bornes  
à biodéchets sur le territoire.

Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit  
composé d'un bio seau et de badges d'accès.  
Les déchets sont acceptés en vrac.

**85** bornes à biodéchets  
installées sur le territoire

**376** tonnes de biodéchets  
collectées en 2024

**DÉCHETS ACCEPTÉS :** légumes et fruits / pain /  
céréales / produits laitiers / restes de repas /  
restes de viande / petits os / restes de poissons /  
crustacés / coquillages / filtres et marc de café /  
sachets de thé / dosettes en papier /  
noyaux, noix, coquilles d'œufs écrasées /  
fleurs et plantes fanées sans terre ni pot.

**Plaines  
& Monts  
de France**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Une question ?  
Besoin de plus d'informations ?**  
Sur votre portail usager ou sur  
environnement@cc-pmf.fr



## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
14	11	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30

### COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif  
est collecté toutes les semaines

**LE JEUDI APRÈS-MIDI**

### BORNES À BIODÉCHETS



APPORT  
VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et  
remplacés toutes les semaines.  
Vous avez accès à l'ensemble des  
bornes du territoire de la CCPMF.

### BORNES À VÊTEMENTS



APPORT  
VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter  
dans l'une des bornes disposées  
dans votre commune ou sur le  
territoire de la CCPMF.



### COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Du 14/03 au 12/12,  
le bac des déchets verts est  
collecté toutes les semaines  
**LE VENDREDI APRÈS-MIDI**

**EN JUILLET-AOÛT  
TOUTES LES DEUX SEMAINES**

04/07 - 18/07  
01/08 - 15/08 - 29/08

### BORNES À VERRE



APPORT  
VOLONTAIRE

Tous les verres\* sont à jeter  
dans l'une des bornes disposées  
dans votre commune.

\*sauf la vaisselle cassée, les flacons  
de parfum, les ampoules...

### ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous.  
Inscription obligatoire  
sur votre portail usager.